

Philosophie, règles et procédures pour le financement des projets des artistes et créatif·ve·s

1. Philosophie générale du financement des projets culturels

La mise en place d'un protocole de financement (avec des outils de sélection des projets) correspond, pour la ville, à la volonté **de soutenir les « meilleurs » projets possibles** (c'est-à-dire des projets « de haute qualité » et qui soient en cohérence avec la stratégie *Connexions* et naturellement, la ville d'Esch), de **penser une programmation culturelle cohérente** et de **faciliter la sélection des projets**. Du côté des artistes / créatif·ve·s, il s'agit de les **aider à développer leur(s) projet(s)** et de leur **garantir une égalité des chances** devant les possibilités de financement. En pensant la philosophie générale des aides, les acteur·trice·s de la gouvernance ont surtout (re)défini les critères selon lesquels les aides peuvent être allouées.

À l'issue d'un travail conjoint avec le CG, il apparaît d'abord que plusieurs types d'aides peuvent être mises en place à Esch, afin de soutenir différents aspects de la création. Les types d'aides retenus sont :

- **Aide structurelle permanente** (soutien aux lieux de création, conseils, programme de formation, achat d'œuvres, etc.) ;
- **Appels à projets ouverts** – cartes blanches (toute l'année) ;
- **Appels à projets spécifiques** (pour des publics spécifiques, sur des sujets spécifiques, etc.) afin d'orienter la programmation dans un sens ou un autre : en fonction des besoins (un ou deux par an par exemple) ;
- **Résidences**.

Ces types d'aides répondent chacun à des **objectifs communs** et des **objectifs spécifiques**.

2. Les objectifs communs de ces aides

Pour la ville d'Esch, la mise en place de ces aides doit être un outil pour atteindre l'Intention générale de la stratégie *Connexions*, à savoir :

Faire d'Esch-sur-Alzette, un pôle culturel créatif·ve reconnu (dans la ville, la région, le pays et la Grande Région) pour la diversité de sa culture et sa capacité d'innovation et de création.

Plus spécifiquement, le financement des artistes et créatif·ve·s répond surtout à la Finalité 1 de la stratégie *Connexions* (soutenir la création dans la ville d'Esch) mais aussi indirectement aux autres finalités (soutenir le développement économique, favoriser la diversité culturelle, faciliter la possibilité de se former, valoriser l'image d'Esch). Plus spécifiquement encore, elles sont des outils pour atteindre les objectifs 7, 8, 13, 15, 16 et 18.

Pour les artistes / créatif·ve·s, ces aides doivent constituer un appui financier et humain, pour soutenir leur création et leur créativité. Leur mise en place doit également être l'occasion pour eux de se former (en obtenant ces aides, mais aussi déjà en y répondant).

3. Chaque type d'aide répond également à des objectifs plus spécifiques

L'aide structurelle a pour objectifs :

- **de soutenir la création dans la ville de façon pérenne.** La présence des artistes / créatif·ve·s à Esch est pensée sur l'année et non seulement au moment de la création. L'idée est bien de devenir une « **terre d'accueil** » pour les artistes / créatif·ve·s, de les intégrer réellement à l'écosystème eschois. Il s'agit également de favoriser les **contacts quotidiens** entre la population et les créateurs, pouvant également favoriser l'envie des Eschois·es de découvrir la création et éventuellement de se former à certaines formes de création ;
- **de soutenir les artistes et créatif·ve·s** prêt·e·s à travailler sur le territoire eschois à long terme. Elle vise à supporter les artistes / créatif·ve·s sur les moyen et long termes, en leur proposant des conseils, un support pour communiquer, des formations, des lieux pour créer, éventuellement du matériel, etc. Il s'agit notamment de lutter contre la précarisation de l'artiste, dans la perspective de l'établissement d'un cadre éthique pour les créatif·ve·s. Il s'agit aussi d'offrir aux artistes / créatif·ve·s, une **véritable immersion dans le territoire, potentiellement inspirante.**

Les appels à projets ouverts (cartes blanches) visent à financer des projets de création divers :

- Il s'agit de faire vivre la ville et de faire **bénéficier le public le plus large possible, de cette création.**
- Pour les artistes / créatif·ve·s, il s'agit de leur fournir **une aide essentiellement financière** pour un projet ponctuel déterminé par eux/elles-mêmes.

Les appels à projets prédéterminés seraient lancés plus ponctuellement (1 ou 2 par an par exemple en fonction des besoins) :

- Il s'agit de faire vivre la ville et de faire bénéficier au public le plus large possible, de cette création, en essayant de « **corriger** » **des manques dans la programmation.** Par exemple, si peu de projets pour les enfants sont prévus, un appel à projet spécifique peut être proposé. Autre exemple : un·e artiste international·e est ouvert·e à la co-création avec des artistes / créatif·ve·s locaux·ales et cette opportunité est transformée en appel à projet.
- Pour les artistes / créatif·ve·s, l'objectif est de leur fournir une **aide essentiellement financière** pour un projet ponctuel dont le thème, le moyen d'expression, le public cible ou l'objectif général sont prédéterminés par le conseil de gouvernance.

Les résidences :

- Il s'agit de l'accueil d'un·e artiste / créatif·ve ou d'un groupe d'artistes / créatif·ve·s au sein d'une ou de plusieurs institutions de la ville et pour une durée déterminée. Elle poursuit donc les mêmes objectifs que l'aide structurelle mais **concerne des artistes spécifiques (les quelques lauréats)** et non l'ensemble des artistes / créatif·ve·s intéressés. Ici, c'est bien **la carrière de l'artiste/créatif·ve qui est soutenue et éventuellement lancée.** C'est aussi la **recherche de l'excellence** qui est visée.

4. Projets éligibles

- Quel que soit le type d'aide, le projet peut être :
 - **la création** d'une pièce, d'un concert, d'une œuvre, ou encore d'un dispositif de mise en valeur du patrimoine ou de médiation ou pédagogique, etc.
 - **la reprise à Esch d'un projet déjà créé** mais dont la pertinence pour le territoire et la stratégie est évidente.

- Le/la porteur-se du projet peut être :
 - Un-e artiste, une association, une institution, un-e chercheur-e, un-e professionnel-le de l'éducation, de l'informatique, (etc.) ou bien un-e amateur-ric-e ou un collectif d'amateur-ric-e-s. L'idée est de **n'exclure personne de la création** culturelle et d'encourager la création au sein de la population.
 - De la ville d'Esch, du Luxembourg ou d'un pays tiers, **tant que le projet se déroule à Esch ou l'implique d'une façon évidente.**
- **Toutes les disciplines** peuvent être soutenues : les arts plastiques, les arts appliqués, les arts graphiques, les arts numériques, le cinéma / l'audiovisuel, le spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, etc.), la littérature / l'écriture, l'architecture, le patrimoine, la recherche notamment historique, etc.

5. Protocole de soumission des projets

Afin de garantir la qualité des projets mais aussi l'égalité des chances pour les porteur-se-s du projet, un protocole de soumission des projets a été élaboré :

1. Le demandeur soumet une demande par Internet. Il peut contacter le service culture pour des conseils.
2. Le service culture réunit un jury de trois personnes dans un délai d'un mois maximum : si possible, une personne du service culture, une personne proche du secteur concerné et une personne éloignée du secteur. Les membres du jury sont membres du conseil de gouvernance culturelle de la ville ou expert-e externe.
3. Les membres du jury reçoivent le projet avant la réunion, et l'évaluent individuellement, à l'aide de la grille d'évaluation. Ils se réunissent et discutent des éventuels points de divergence. Ils listent aussi les potentielles questions à poser ou précisions à demander au/à la porteur-se du projet.
4. Le jury soumet son évaluation à la commission consultative aux affaires culturelles (CCAC) pour avis. Il peut également demander des précisions au/à la porteur-se du projet.
5. Le service culture réunit ces demandes de précisions et les envoie au/à la porteur-se du projet.
6. Après son retour, le jury émet un avis sur le financement ou non du projet, qu'il transmet au Collège des Bourgmestre et Échevins.
7. Le Collège des Bourgmestre et Échevins confirme ou invalide cet avis, ou bien demande au jury un réexamen de la proposition.
8. Le service culture informe le demandeur de l'avis en motivant la décision. Il n'y a pas de recours possible à cette décision.
9. En cas de refus, le demandeur est invité à resoumettre le projet en travaillant ses points faibles.

6. Les outils proposés au vote

Plusieurs documents seront ou ont été rédigés pour mettre en place ces demandes de financement :

- Les types d'aides possibles (*rédaction en cours : cette présentation sera finalisée lorsque les aides auront été mises en place*) ;
- Les critères d'éligibilité et de sélection des projets et la démarche à suivre (protocole simplifié) ;

- Le formulaire à remplir. La base du formulaire est semblable pour les quatre types d'aides : elle est inspirée d'autres dossiers de demandes de financements au Luxembourg et en Europe. Néanmoins, de petits changements pourront être introduits pour chaque type d'aide. Concernant ce formulaire, l'idée générale est :
 - o de demander suffisamment de données pour indiquer au jury, l'originalité, la qualité et la viabilité du projet ;
 - o tout en ne surchargeant pas les artistes / créatif·ve·s avec un dossier trop lourd à développer (il doit faire 5 à 7 pages au maximum). La grille d'évaluation du projet ne sera pas en ligne afin de ne pas trop influencer sur le contenu de ces derniers.
- La grille d'évaluation doit permettre au jury, à la Commission consultative aux affaires culturelles, et au Collège des Bourgmestre et Échevins d'évaluer les projets. Cette grille ne sera pas publique. Elle a été réalisée à partir des critères d'éligibilité et de sélection retenus. Elle prend la forme d'un tableau à cocher avec un maximum de critères « objectifs » et « mesurables ». Chaque critère peut être évalué par une note comprise entre 1 et 5 (1 est le minimum et 5 est la meilleure note). Une pondération des critères est à établir en fonction du type d'appel. Les membres du jury devront lire et évaluer le projet avant de se réunir pour accélérer la prise de décision. Notre grille d'évaluation des projets multiplie ainsi les critères les plus « objectifs » possibles, avec deux effets souhaités : 1) une approche la plus équitable possible de tous les projets ; 2) un équilibre et une pondération possible entre les critères : par exemple, un événement amateur ne nécessite pas d'avoir le même degré d'excellence artistique qu'un événement professionnel, etc.

Ci-après figurent les éléments suivants :

- Annexe 2a : Les critères d'éligibilité et de sélection des projets (qui figureront sur le site)
- Annexe 2b : Exemple du formulaire à remplir pour les projets « cartes blanches »
- Annexe 2c : Grille d'évaluation des projets « cartes blanches »

Ces documents constitueront la *base* des outils fournis aux porteur·euse·s de projet et aux jurys. Néanmoins, ils peuvent évoluer dans le temps : même s'ils ont été testés plusieurs fois, ces outils pourront être perfectionnés en fonction des retours des porteur·se·s de projets et des membres des jurys.

Les critères d'éligibilité et de sélection des projets (éléments à faire figurer en ligne)

Ce document reprend et détaille les informations préalablement exposées (annexe 2). Il réunit les informations qui pourront être mises en ligne pour informer les porteur-euse-s de projets.

Projets éligibles

- Le projet peut être :
 - **la création** d'une pièce, d'un concert, d'une œuvre, ou encore d'un dispositif de mise en valeur du patrimoine ou de médiation ou pédagogique, etc.
 - **la reprise à Esch d'un projet déjà créé** mais dont la pertinence pour le territoire et la stratégie est évidente.
- Le/la porteur-se du projet peut être :
 - Un·e artiste, une association, une institution, un·e chercheur·e, un·e professionnel·le de l'éducation, de l'informatique, etc. ou bien un·e amateur·rice ou un collectif d'amateur·rice-s. L'idée est de **n'exclure personne de la création** culturelle et de l'encourager au sein de la population.
 - De la ville d'Esch, du Luxembourg ou d'un pays tiers, **tant que le projet se déroule à Esch ou l'implique d'une façon évidente.**
- **Toutes les disciplines** peuvent être soutenues : les arts plastiques, les arts appliqués, les arts graphiques, les arts numériques, le cinéma / l'audiovisuel, le spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, etc.), la littérature / l'écriture, l'architecture, le patrimoine, la recherche notamment historique, etc.

Forme de la demande

Un formulaire (*lien vers le formulaire – ici : annexe 2b*) détaille les éléments que le/la porteur-se du projet doit communiquer. La forme attendue est donc un dossier écrit en luxembourgeois, français, anglais ou allemand, format papier (adressé au service culture) ou électronique (via courriel). On peut aussi envisager un autre support (vidéo ou autre). Le choix d'un support ou d'un autre ne pénalisera ni ne favorisera pas son ou ses auteur·e(s) : il s'agit ici de ne pas défavoriser les projets dont les auteur·e-s ne sont pas à l'aise avec la forme écrite. Par contre, quelle que soit la forme choisie, la proposition devra *impérativement* contenir l'ensemble des éléments listés dans le formulaire.

Protocole de soumission

La soumission d'un projet enclenche le protocole de sélection suivant :

1. Le/la porteur-se du projet soumet une demande par Internet. Il/elle peut contacter le service culture pour des conseils ou des précisions.
2. Le service culture réunit un jury de trois personnes dans un délai d'un mois maximum.
3. Le jury soumet son évaluation à la Commission consultative aux affaires culturelles.

4. Le service culture réunit les éventuelles demandes de précisions et les envoie au/à la porteur·se du projet.
5. Après son retour, le jury émet un avis sur le financement ou non du projet, qu'il transmet au Collège des Bourgmestre et Échevins.
6. Le Collège des Bourgmestre et Échevins confirme ou invalide cet avis, ou bien demande au jury un réexamen de la proposition.
7. Le service culture informe le/la porteur·euse du projet de l'avis en motivant la décision. Il n'y a pas de recours possible à cette décision.
8. En cas de refus, le demandeur est invité à resoumettre le projet en travaillant ses points faibles.

Membres du jury

Les trois membres du jury sont sélectionnés par le service culture de la ville d'Esch-sur-Alzette, parmi les membres du conseil de gouvernance culturelle de la ville ou parmi un panel d'expert·e·s externes. Ils ne doivent pas être partenaires du projet ou liés au/ à la porteur·se du projet.

Critères de sélection

La ville soutient d'abord les projets qu'elle estime « de haute qualité » (artistique, créative, pédagogique, etc.). Concrètement, elle tient compte pour cela des critères qui suivent. Conscient·e·s que tous les critères ne peuvent pas être respectés au sein d'un projet cohérent, tous ces critères seront examinés, mais la faiblesse d'un critère peut être pondérée par la puissance d'un autre.

Les aspects pratiques du projet. Les conditions de réalisation du projet sont des critères importants pour le jury, qui s'assure que les équipes sont bien formées, que le plan de financement est réaliste et complet, que la date et le lieu choisis sont opportuns, etc.

Une adéquation à la ville et ses objectifs. La ville soutient les projets qui, à leur tour, la portent. Le projet doit donc bénéficier, de plusieurs points de vue, à la ville et à son développement. Une bonne connaissance d'Esch, de ses atouts mais aussi de ses faiblesses sont des prérequis essentiels pour une proposition vraiment adaptée à la ville. Pour rappel, les 5 axes principaux de la stratégie *Connexions (disponible en ligne)* sont :

1. Soutenir la création dans la ville ;
2. Soutenir le développement économique par la culture ;
3. Favoriser la reconnaissance de diversité culturelle et l'accès de tous à la culture ;
4. Faciliter la possibilité pour tous, de se former par la culture et aux cultures (école et *life long learning*) ;
5. Valoriser l'image d'Esch à l'extérieur et aux yeux des Eschois·es.

Par exemple, le lieu envisagé pour l'action doit être pertinent (en relation avec le sujet et les publics ciblés) et surtout, permettre de proposer un type de culture au public, tout en tenant compte de la culture de ce dernier. L'ancrage dans le territoire est également important (relation aux institutions locales, connaissance du potentiel, etc.).

La cohérence avec la carrière de l'artiste/créatif·ve. Nous tenons à supporter des artistes et créatif·ve·s sur le long terme et donc, à valoriser les projets qui contribuent à une trajectoire de création riche et cohérente. L'expérience passée et les projets futurs de l'artiste / créatif·ve sont donc pris en considération.

Un réel intérêt pour les publics. Celui-ci doit se manifester dans le projet. D'abord, le programme offre idéalement la possibilité à tou·te·s les citoyen·ne·s de la Grande Région, nationaux·les ou locaux·les de participer à nos événements. Ensuite, il ne s'agit pas seulement de « citer » des publics ciblés potentiellement intéressés mais bien de développer une réflexion sur l'identification, la place et le rôle des publics dans le projet et réciproquement, sur l'impact du projet sur eux. Cet impact doit être ambitieux mais réaliste. En outre, l'adéquation entre les moyens d'atteindre ces publics et le projet sera examinée.

Le développement durable. La ville soutient les projets engagés dans le développement durable et la mise en valeur des ressources naturelles.

L'égalité des chances. La ville soutient et encourage la participation paritaire des individus, quels que soient leur genre, âge, provenance, langues, etc. Elle favorise la diversité au sein des porteur·se·s de projet et / ou des publics et / ou des formes d'expression.

L'existence d'une communication. La présentation d'une esquisse de communication (stratégie ou au moins outils) est considérée comme un atout.

Exemple du formulaire à remplir pour les projets « Cartes Blanches »
(éléments à faire figurer en ligne)

Nous vous remercions d'avoir imaginé un projet culturel pour la ville d'Esch. Afin de pouvoir évaluer sa faisabilité et envisager un (co)financement, merci de bien vouloir nous communiquer un dossier de 5 à 6 pages maximum, contenant les éléments qui suivent.

Si vous avez des difficultés pour remplir ce dossier, ou tout simplement des questions, n'hésitez pas à contacter le service culture.

Données administratives (1/2 page) :

Qui ?

- Personne porteuse du projet (prénom nom) ou association (désignation et numéro de registre)¹
- Coordonnées du contact (si différent de la personne porteuse du projet)
- Participants au projet
- Partenaire(s) soutenant déjà le projet / partenaire(s) en vue

Mots-clefs décrivant le projet (5 maximum) :

Description du projet (4 pages maximum) :

Quoi ?

- Titre (provisoire)
- Comment décririez-vous le projet en 5 lignes maximum (discipline(s) concernée(s), thème de l'intervention, spécificité, etc.) ?

Comment ?

- Avec quels moyens (humains et financiers) ?
- Avec quelles exigences techniques (matériel, nettoyage, etc.) ?

Où ?

- Dans quel(s) endroit(s) de la ville ?
- Quel territoire sera concerné par votre projet et comment comptez-vous l'impliquer ?

Qui ?

- Qui sont les porteurs du projet, les artistes et les créatif·ve·s associé·e·s ?

Pour qui ?

- Qui sont les publics ciblés ? Pourquoi spécifiquement eux ?

¹ Les mentions légales relatives à la Loi Générales sur la Protection des Données Personnelles figureront sur le site.

- Comment comptez-vous spécifiquement les atteindre ou les intégrer (outils de communication, mise en place) ?

Pourquoi ?

- En quoi le projet répond-il à un ou des objectifs de la stratégie culturelle de la ville d'Esch et lequel ?
- Que pourriez-vous apporter à la ville d'Esch et ses habitants à court / moyen et long termes ?

Quand ?

- Date prévue de mise en place, de début et de fin
- La pérennité du projet est-elle envisageable ? Peut-il continuer à vivre par la suite ? Si oui, où et comment ?

Combien ?

- Budget total et participation demandée à la ville

Pièces à joindre

- CV du/de la (ou des) porteur·euse(s) du projet
- Pour une personne morale : présentation, statuts, bilan et compte d'exploitation, état de la trésorerie
- Fiche technique si nécessaire
- Calendrier (1/2 page)
- Plan de financement incluant les apports d'autres partenaires (*voir modèle ci-joint*)
- Lettre(s) de partenaires (*si pertinent*)
- Lettre(s) de soutien (*si pertinent*)

Modèle possible pour le plan de financement

	Détails / précisions sur la nature du poste	Total en euros hors TVA
Dépenses prévisionnelles :		
Frais de personnel (cachets artistes / créatif·ve·s, prestation de services, honoraires, Droits – Copyrights, Sacem ou autre, Frais de préparation de dossier)		
Acquisitions (matériel, fournitures, accessoires)		
Locations (espace, matériel)		
Frais administratifs (assurance, frais postaux, téléphone et internet, bureau, frais bancaires...)		
Frais de transport (frais de logement, de transport) et de bouche (per diem)		
Frais de communication / promotion (graphisme, tirage, emplacement, etc.)		
Autres frais (précisez)		

Total		
Recettes prévisionnelles		
Fonds propres		
Recettes propres (billetterie, vente)		
Autres financements (sponsoring, crowdfunding, subventions, etc.)		
Apports en nature ou en industrie (matériel, technique, personnel ; par exemple, prise en charge d'une partie du projet par une institution)		
Implication de bénévoles		
Contribution demandée à la ville d'Esch		
Total		
Total Recettes – Dépenses		

**Grille d'évaluation des projets « Cartes Blanches »
et projets sur appel (grille à destination du jury)**

Merci d'évaluer chaque facette du projet en remplissant ce tableau, la note 1 étant la plus faible et la note 5, la plus forte. Cocher la case « ND » (*no data*) signifie que le critère ne peut pas être évalué au regard du dossier de demande de financement.

Nom du projet :

Thèmes	Critères	1	2	3	4	5	N D
		-			+		
Aspects techniques	Le projet paraît réalisable techniquement						
	La ville possède les infrastructures nécessaires à l'exécution de ce projet (ou peut les avoir avec le budget prévu)						
	La date du projet semble opportune (par rapport au public cible, à la programmation des institutions...)						
	Les équipes semblent bien formées						
	Les équipes semblent en nombre suffisant pour réaliser le projet						
	Le plan de financement est équilibré						
	Le plan de financement est réaliste						
	La somme demandée à la ville est réaliste						
Prise en compte des publics	Le programme offre la possibilité à tous les citoyens locaux de participer à cet événement (accès physique, financier...)						
	Les publics ciblés sont bien définis						
	Il s'agit de publics prioritaires dans l'action de la ville						
	L'impact du projet sur les publics est envisagé						
	L'impact du projet sur les publics semble ambitieux						
	L'impact du projet sur les publics sera mesuré						
Adéquation avec la ville et ses objectifs	Le territoire concerné est bien identifié. Lequel ?						
	La ville et ses atouts et faiblesses sont connus						
	Ils sont réellement exploités dans le projet						
	Les objectifs de la ville sont connus						
	Le projet nourrit effectivement clairement un ou des objectifs de la ville (le(s)quel(s) ?)						
	Un impact à court terme sur la ville est envisagé						
	Un impact à moyen et long termes sur la ville est envisagé						
	Le lieu envisagé pour l'action est pertinent (en relation avec le sujet et les publics ciblés)						
	Le lieu envisagé permet d'amener un type de culture au public tout en tenant compte de la culture de ce même public						
	Le projet s'appuie-t-il sur des institutions locales ? Lesquelles ? Quelle participation dans le projet ?						
	Le projet pourra « vivre » sous une forme ou une autre (pérennité)						

Cohérence du projet avec l'appel (si projet sur appel)	Le thème de l'appel est connu et compris								
	Le projet répond bien au thème proposé								

Respect de l'égalité des chances	Le projet respecte le principe d'égalité des chances et ne pose pas de problème éthique								
	Le projet favorise la diversité dans le processus créatif								
	Le projet favorise la diversité au sein des publics ciblés								

Développement durable	Le projet tient compte des ressources naturelles nécessaires à son élaboration								
	Il tente de les mettre en valeur								
	Il tente de prévenir toute atteinte à l'environnement								

Existence d'une stratégie de communication	Le projet intègre l'esquisse d'un plan de communication								
	Le plan de communication tient compte des spécificités des publics								
	Les outils de communication sont en adéquation avec les objectifs								

Appréciation subjective	Le projet présente selon moi une haute qualité artistique ou scientifique								
	Le projet me semble original								
	Le projet présente selon moi une nouveauté (public ciblé, thème, etc.) peu présente dans d'autres projets								

Estimation globale	Le dossier est complet (tous les éléments sont présents)								
	Il a été rempli avec soin (bonne présentation)								
	Il contient l'intégralité des pièces demandées								

	Aspects techniques	Prise en compte des publics	Adéquation avec les objectifs	Cohérence avec l'appel	Égalité des chances	Développement durable	Communication	Appréciation subjective	Estimation globale
Moyennes (/5)									

Aspect(s) positif(s)	
Aspect(s) problématique(s)	
Avis du CG (rayez les mentions inutiles)	Financement accordé sans modification – Financement accordé sous réserve de modification (voir ci-dessous) – Financement non accordé
Recommandations pour une re-soumission	